

# LETTRE AUX AMIS ET BIENFAITEURS DE L'ŒUVRE SAINTE-JEANNE DE VALOIS

N° 2 – novembre 2015

*La patience chrétienne, par M. l'abbé Vincent Bégin, Directeur du site de la Martinerie*



La maladie était un mystère. Mais parce qu'aujourd'hui la médecine arrive à presque tout soulager, on a vidé la maladie et les vicissitudes de la vie humaine de tout leur sens. On pense avoir réussi le pari de ne plus souffrir, mais c'est impossible. D'abord parce qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la souffrance et la joie : nos crucifix accrochés dans nos maisons nous rappellent ce mystère, le Christ pendu à la Croix n'avait pas quitté la Joie de la Sainte Trinité. Ensuite, parce qu'il ne peut y avoir de souffrance, si petite soit-elle,

qui nous atteigne sans que Dieu l'ait prévue de toute éternité, l'ait voulue, désirée ; et c'est pourquoi elle s'abat sur nous.

Aussi, dans notre monde si moderne qui pense vivre sans Dieu, nos chers infirmes si proches de Dieu sont un extraordinaire rappel des mystérieux desseins divins sur chacun d'entre nous : il a été ordonné par Dieu que tout cela arrive, et l'homme n'y peut rien. Mieux encore : ô sublime réalité, ce cher enfant infirme aime Dieu et l'aime si simplement qu'il dépasse toutes nos préventions. L'infirmité n'est jamais une fatalité pour le chrétien.

Ne dois-je pas alors apprendre à mon tour à ouvrir l'œil ou l'oreille de mon cœur, et remercier Dieu de son éternel dessein ? Voici qu'Il m'aime ainsi : Il n'a pas désiré le mal mais c'est ainsi qu'Il se montre à moi, qu'Il me parle. C'est ainsi que l'infirmes nous apprend ce qu'est la patience chrétienne : « ne t'inquiète pas si la souffrance ou l'infirmité est méritée ou non ; prends-la, elle vient de Dieu, et remercie le. Livre-toi et soumets-toi. Tout est grâce. »

*Nous venons de franchir une étape-clef, par Dominique Thisse, président*

Le 15 mars 2015, après avoir rencontré les décideurs politiques et administratifs dans le domaine de l'action sociale, nous avons soumis au Conseil Départemental de l'Indre un dossier de demande d'ouverture de LVA, ou Lieu de Vie et d'Accueil. Ce dossier de plus de 100 pages a requis une année de travail. Le 11 septembre dernier, soit 4 jours avant la date limite au-delà de laquelle notre dossier n'était plus recevable, après quelques transes et angoisses, le décret de création de l'établissement a été publié. Merci à sainte Jeanne et à Notre-Dame de Lourdes ! Nous considérons cette tâche comme la plus risquée de notre projet. Sous réserve d'une visite de conformité juste avant l'ouverture, c'est chose acquise. Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, nous avons aussi reçu le permis de construire nous permettant de modifier le bâtiment pour répondre aux normes du projet.

Il nous reste désormais quatre chantiers.

Nous devons réaliser les travaux. Les élèves du lycée professionnel Philibert Vrau installé à la Martinerie ont entamé certains travaux, mais ils ne peuvent et n'ont pas le temps de tout faire, et un recours aux entreprises extérieures est indispensable. Les appels d'offres et la sélection des entreprises sont en cours.

Nous devons continuer à solliciter des dons. 115.000 euros ont déjà été rassemblés, ce qui suscite de notre part une immense gratitude envers nos donateurs. Nous avons besoin d'une somme supplémentaire équivalente pour ouvrir. Nous avons à ce sujet une requête auprès de vous qui nous lisez : c'est que vous

soyez nos ambassadeurs, en faisant suivre cette lettre à des amis ou connaissances, en parlant de notre projet et en suscitant des dons. Si nous voulons démarrer et surtout assurer la pérennité du projet, nous devons absolument élargir notre base de donateurs réguliers. N'hésitez pas à nous demander si vous en avez besoin des copies supplémentaires de cette lettre.



Après des premiers contacts à distance, nous avons rencontré de visu les familles qui souhaiteraient placer leur enfant ou leur parent dans notre établissement, pour leur faire mieux connaître le projet et rencontrer les membres de l'Oeuvre. Une journée portes ouvertes s'est tenue à la Martinerie le samedi 17 octobre dernier. Des participants venus de toute la France (de l'Indre, de la Sarthe et du Loir & Cher, de Paris, mais aussi du Pas-de-Calais, de l'Aude, de la Dordogne, des Pyrénées Orientales et de la Moselle) se sont retrouvés le temps d'une journée. L'hôtellerie de la

Martinerie s'est avérée bien utile et a prouvé qu'une fois le lieu de vie ouvert, nous saurons accueillir les familles venant rendre visite aux pensionnaires. Nos visiteurs déambulaient sur ce vaste site au milieu des élèves. La réunion s'est déroulée en trois temps : présentation détaillée du projet, visite des futurs locaux,

entretiens individuels avec les familles. Nous avons déjà identifié de futurs pensionnaires potentiels, mais il reste des places. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

**N**ous devons recruter les personnes qui s'occuperont de

l'établissement, soit à temps plein, soit à temps partiel. Quatre postes sont à pourvoir. L'expérience et surtout la bonne volonté comptent plus que les diplômes. Lors de la journée portes ouvertes, nous avons déjà rencontré des candidats à l'emploi dans le futur établissement, mais nous examinerons avec une très grande attention toute nouvelle candidature, qu'il s'agisse de personnes individuelles ou de couples.

Le projet avance sur tous les fronts. Notre objectif est d'ouvrir à mi-2016. Il est ambitieux, vu les obstacles restant à franchir. Mais avec la protection de sainte Jeanne, nous ferons tout pour l'atteindre. Vous pouvez compter sur nos inlassables efforts en ce sens.

### **Comment allons-nous accueillir nos futurs résidents ?** *par Hugues Revel, vice-président*

Dès lors que le Conseil Départemental de l'Indre a accordé l'autorisation d'ouverture, une question se pose au promoteur du lieu de vie : comment l'œuvre Sainte Jeanne de Valois est-elle organisée pour accueillir dix résidents handicapés dans ses locaux ?

C'est précisément ce qui a été expliqué en détail dans la demande d'autorisation de création de 10 places, et sur laquelle à deux reprises des explications de détails ont été apportées au service qui a instruit la demande. L'organisation d'un lieu de vie et d'accueil est très encadrée par les textes résultant de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale. C'est d'abord, concernant les locaux, l'obligation de créer 2 unités de vie séparées. C'est ensuite l'engagement d'héberger les personnes en charge de l'accompagnement, qualifiées « d'accueillants permanents ». C'est enfin le respect de toute la législation concernant la sécurité et l'accessibilité pour les établissements recevant du public.

L'organisation ne se limite bien évidemment pas aux exigences architecturales ou aussi bien le projet des usagers, la remise d'un livret séjour, le fonctionnement du LVA règlement, le déroulement des supervision médicale, les pour favoriser l'ouverture sur familles et des bénévoles, le chaque résident, les bonnes sans oublier un questionnaire de Peu de choses ont donc été de projet a dû répondre en amont questions dont les réponses qui maintenant le lieu de vie dans son C'est à ces exigences de qualité gestionnaire devra répondre lors des évaluations internes et externes qui auront lieu régulièrement dans le Lieu De Vie.



évidemment pas aux techniques. Elle concerne d'établissement, les droits d'accueil, le contrat de qui fait l'objet d'un journées et des ateliers, la coopérations envisagées l'extérieur, l'action des dossier personnalisé de pratiques professionnelles, satisfaction déjà rédigé.

laissées au hasard. L'équipe à une multitude de ont été apportées engageant fonctionnement quotidien. que l'association

La mise en œuvre de ces exigences reposera dès l'ouverture sur la compétence, outre des membres du conseil de gestion, des 4 personnes recrutées pour accompagner les résidents. C'est maintenant le travail auquel s'attelle l'association. N'hésitez donc pas à prendre contact avec nous si vous êtes, ou connaissez, des personnes intéressées.

### Sainte Jeanne de Valois, patronne de notre oeuvre



Sainte Jeanne de Valois, aussi appelée sainte Jeanne de France, était fille de Louis XI, sœur de Charles VIII, épouse de Louis XII. Pourtant, elle fut une enfant délaissée, une épouse abandonnée, une reine destituée.

Après la naissance de sa fille ainée Anne, Louis XI attendait un héritier mâle, et c'est Jeanne qui lui est donnée. Il la rejette et s'en désintéresse, l'éloignant de sa mère avant l'âge de cinq ans et la confiant à

de lointains parents, les seigneurs de Culan, résidant à Lignières au fin fond du Berry. Ceux-ci, affectueux et attentionnés pour elle, découvrent au bout de peu de temps la déformation de sa colonne vertébrale qui s'accroît et la fera de plus en plus souffrir avec les années, tout en lui interdisant d'avoir un vrai corps de femme. Dès son jeune âge, elle reçoit de la Vierge Marie la promesse de lui être un jour consacrée. Mais le roi son père contrarie sa vocation et, contre l'avis de toute sa famille, la marie civilement à l'âge de neuf ans à son cousin le duc d'Orléans, puis religieusement à treize ans moyennant dispense. Louis s'écrie : « J'aimerais mieux épouser une demoiselle de Beauce », c'est-à-dire une paysanne. Délaissée par un époux volage à qui elle répugne, souffrant de sa vocation religieuse contrariée, elle se soumet par devoir d'état. Elle soigne son époux tombé gravement malade, intercède pour lui auprès du nouveau roi son frère qui a fait jeter Louis en prison à cause de ses incessants complots. Il sera obligé de reconnaître : "Ce qui me met au désespoir, c'est que je n'ai point de raison ; je me hais moi-même de haïr une personne qui m'a toujours constamment aimé et qui a fait pour moi des choses qui auraient touché tout autre cœur que le mien." Après la mort accidentelle de son cousin Charles VIII, Louis d'Orléans monte sur le trône sous le nom de Louis XII. Pour Jeanne sont venus l'humiliation et le renoncement suprêmes : Louis décide et parvient à faire annuler son mariage par Rome. Déchue de ses droits d'épouse et de reine, elle se voit préférer Anne de Bretagne que Louis XII



épouse aussitôt. Jeanne est reléguée dans le duché de Berry dont on lui donne le titre et la charge. Pendant toutes les années qui lui restent à vivre, la *bonne duchesse* administre admirablement sa province, la pacifiant, la réorganisant et se faisant profondément aimer.

Cette dernière humiliation marque en même temps sa libération en vue de l'accomplissement de la promesse qui lui fut faite enfant, et elle va réaliser son aspiration à la vie consacrée. Avec l'aide de son confesseur franciscain le père Gabriel Maria, elle fonde à Bourges la congrégation féminine de l'Annonciade, affiliée à l'ordre franciscain, dont le caractère spécifique est de servir le Christ par l'imitation des vertus de Marie, selon le vœu de la Vierge elle-même : "*Fais mettre en une règle ce que tu trouveras écrit de moi dans l'Evangile*". Et Jeanne dégage ainsi de l'Écriture les dix vertus principales de la mère du Christ, "prudence, pureté, humilité, vérité, louange, obéissance, pauvreté, patience, piété et lance de compassion" qui deviennent les colonnes du règlement spirituel de l'Ordre. "Que ceux qui les voient, dit leur mère de ses filles, voient Marie vivant encore dans ce monde". Dix-

huit mois après avoir prononcé ses propres vœux, elle tombe malade d'épuisement et s'éteint le 4 février 1505 au château de Bourges à l'âge de quarante et un ans, après avoir dit adieu à ses sœurs. Cinquante-six ans plus tard, lorsque les huguenots violent sa tombe pour brûler son corps, on s'aperçoit qu'il n'a subi aucune décomposition. Il n'en est pas moins réduit en cendres et jeté à tout vent comme une autre semence, après celle de l'autre Jeanne jetée à la Seine en 1431. On peut dire que Jeanne de Valois a eu la vocation de Marie au pied de la Croix.

Le monde a refusé Jeanne de Valois depuis sa naissance jusqu'à sa mort, mais nulle force au monde n'est assez puissante pour juguler la fécondité des enfants de Dieu, car alors, dit saint Paul, "*ce n'est plus moi qui vis, mais Lui, en moi...*". La fécondité de Jeanne, c'est d'abord la conversion de Louis XII. Venu se recueillir sur son tombeau quelques jours après la mort de celle-ci, il y verse les larmes d'un vrai repentir et y puise la force morale qui le fera surnommer bientôt le "père du peuple".

Quant à l'Annonciade, elle aura jusqu'à cinquante fondations nouvelles que la Révolution exterminera en quasi-totalité. Aujourd'hui pourtant, plusieurs couvents ont retrouvé vie en Belgique et en France. Mais quels qu'aient été les ravages historiques subis par l'Ordre, la congrégation de l'Annonciade n'en a pas moins préparé - dans une époque particulièrement troublée par le protestantisme et ses refus - l'oeuvre et le rayonnement de la spiritualité d'un Grignon de Montfort qui donnera aux chrétiens, deux siècles plus tard, le secret de la vraie dévotion de Marie. Canonisée par Pie XII le 8 mai 1950, sainte Jeanne de Valois est, après Clotilde, Radegonde et Batilde, la quatrième sainte reine de France.

**ŒUVRE SAINTE-JEANNE DE VALOIS**  
**Association LE PARASOL BLANC**

Enregistrée le 18-10-2014 auprès de la Préfecture de l'Indre sous le N° W362003890

**Lieu de Vie et d'Accueil**

Créé par décret du Conseil Départemental de l'Indre N° 2015-D-2991 du 11-09-2015

**Bât. 59 RD 96 La Martinerie – 36130 MONTIERCHAUME**

Coordonnées bancaires : Caisse d'Épargne Loire-Centre compte 14505 00002 08001441383 69  
Identification IBAN internationale FR76 1450 5000 0208 0014 4138 369

**Pour toute demande de renseignement :**

- M. Dominique THISSE, Président de l'œuvre Sainte-Jeanne de Valois Courriel [dominique.thisse@gmail.com](mailto:dominique.thisse@gmail.com)  
13 avenue du Maréchal Maunoury 41000 Blois Téléphone 02 54 74 16 12 ou 06 71 57 28 50
- M. Hugues REVEL, Vice-Président de l'œuvre Sainte-Jeanne de Valois Courriel [h.revel@wanadoo.fr](mailto:h.revel@wanadoo.fr)  
49, chemin de la Ferme Neuve 41 Saint-Romain sur Cher Téléphone 02 54 71 44 75 ou 06 24 77 19 16

**Pour vos dons (reçu fiscal IR et IS) :**

Chèques à l'ordre du Mouvement Catholique des Familles

à adresser à : MCF – 77 rue Claude Bernard – 75005, avec mot d'accompagnement stipulant : Pour Entraide – Handicap, projet Sainte Jeanne de Valois.

Dons en ligne sur [www.m-c-familles.fr](http://www.m-c-familles.fr) ; sur l'onglet objet du don, sélectionner Entraide – Handicap.

Pour vos autres dons (reçu ISF, donations) : appeler le secrétariat du MCF : 01 75 50 84 86